



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240627_2

OBJET : PROJET DE CITY-STADE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE LA PLATE-FORME

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 17/06/2024

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; M. Damien PETIT ; M. Florian CHANET ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Luc TIXIER qui a donné procuration à Monsieur David DESPAX.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que concernant le projet de city-stade, compte tenu de l'obtention des subventions, il y a lieu maintenant de démarrer le projet. Pour la réalisation de la plate-forme, trois entreprises ont été consultées. Il présente les devis :

-EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST (Clermont-Ferrand) : 27.979,50 € H.T.

-IRRMANN-PAPON (Aigueperse) : 29.996,30 € H.T.

-LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS (Aigueperse) : 28.123,00 € H.T.

Il demande au Conseil municipal de faire un choix parmi ces trois offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

✧ décide de confier la réalisation de la plate-forme du city-stade à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST ;

✧ autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST d'un montant de 27.979,50 € H.T.



Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 3 juillet 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX